USE BAG

GROUPE 1B INSECTICIDE

DIAZINON 5G

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ce produit.

Ce produit est visé par un programme d'élimination graduelle pour fins d'utilisation pour une durée limitée seulement:

Date de fin	Cultures
d'utilisation	
31 décembre 2014	Applications aux: carotte et panais, contre les larves de la
	mouche de la carotte; radis, oignon, navet et le rutabaga
	contre la mouche des racines.

ATTENTION POISON

N° D'HOMOLOGATION 12538 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Diazinon 5%

Avertissement, contient les allergènes soya et les coquilles de noix.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

CONTENU NET: 15 kg

PRÉCAUTIONS:

S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant. Appliquer uniquement sur le sol. NE PAS ÉPANDRE OU HAUT DES AIRS. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de reseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence (c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement) : combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH.

Les préposés à l'application qui utilisent des pulvérisateurs manuels, y compris des pinceaux, doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, un casque de protection (si la pulvérisation est dirigée dans les airs), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et porter un respirateur approuvé par NIOSH.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide de DIAZINON 5G, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Insecticide de DIAZINON 5G et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide DIAZINON 5G ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- On peut dire, p.ex., d'éviter d'effectuer plus de applications indiquer l'insecticide DIAZINON 5G ou d'autres insecticides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques du lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute

- autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des réservoirs, des ruisseaux et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

LÉGUMES :

LA SUPPRESSION de la MOUCHE DES RACINES sur le brocoli, le chou de Bruxelles, le chou et le chou-fleur.

COUCHES DE SEMIS : Appliquer 150 g/100 m de sillon.

TRANSPLANTATION : Appliquer au sol à moins de 10 cm de la plante au taux de 80 g/10 m de rang.

Sur le RADIS: Appliquer 175 g/100 m de sillon lors du semis (45 kg/ha à un espacement de rang de 38 cm).

Pour la suppression de la MOUCHE DE LA CAROTTE à l'état larvaire sur la carrotte et le panais, appliquer 22 kg/ha dans les sillons (espacés de 38 cm) lors du semis (équivaut à 85 g/100 m).

Pour la suppression de la MOUCHE DE LA CAROTTE à l'état adulte, employer le Diazinon 500 E selon l'étiquette. Sur le sol sableux, laisser 0,6-1,2 cm de sol entre l'insecticide et la semence.

Pour la suppression de la larve de la CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS sur le maïs, appliquer 22 kg/ha sur une bande de 7,5-15 cm par-dessus le rang 1-2,5 cm audessus de la semence et devant la roue plombeuse, mais pas directement sur la semence.

Pour la suppression de la larve de la MOUCHE DE L'OIGNON sur l'oignon et l'échalote, appliquer 22 kg/ha (jusqu'à 45 kg en sol organique) dans les sillons lors de la plantation ou du semis (équivaut à 85-180 g/100 m).

Pour la suppression de la MOUCHE DES RACINES sur le rutabaga (navet), appliquer 55 kg/ha (ou 40 g/10 m de rang, avec 70 cm d'espacement) dans les sillons lors du semis. Réappliquer 2 semaines après le démariage. Utiliser avec prudence en sol sableux, car

des dommages et une baisse du peuplement peuvent s'ensuivre. Pour supprimer les mouches adultes, employer le Diazinon 500 E selon l'étiquette.

Délai de sécurité :

Culture	Délai de sécurité (jours)
Chou de Bruxelles	4
Carotte, radis, panais	3
Oignon	3
Rutabaga, navet	4

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Ne pas utiliser sur les humains, les animaux de compagnie ni le bétail. Peut être mortel en cas d'ingestion. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et l'inhalation de la poussière du produit. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH. Se laver à fond après la manipulation et avant de manger, de boire et de fumer. Éviter de contaminer les aliments des animeaux et des humains et les ustensiles.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Maux de tête, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, malaise thoracique, transpiration, myosis, larmoiement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires uncontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

POISSONS ET ANIMAUX SAUVAGES:

Ce produit est toxique pour les oiseaux (y compris la sauvagine), les poissons et les autres animaux sauvages. Ne pas contaminer les eaux à usage domestique et d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ni les étangs. Les oiseaux (y compris la sauvagine) se nourrissant ou s'abreuvant dans les endroits traités peuvent en mourir. Ne pas appliquer là où habite ou habitera peut-être la sauvagine. Ne pas dépasser les doses conseillées, sinon le risque pour les oiseaux (y compris la sauvagine) sera beaucoup plus élevé. Éviter le chevauchement des passes. Pour réduire le risque pour les oiseaux, il est conseillé d'irriguer (ou d'arroser), en appliquant au moins 0,7 cm (0,25 po) d'eau, immédiatement après l'application. Cesser d'irriguer dès la formation de flaques.

TOXIQUE POUR LES ABEILLES

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diazinon est un insecticide organophosphoré et, par conséquent, un inhibiteur du cholinestérase. En cas de symptômes cholinergiques, administrer de l'atropine comme antidote, puis de la pralidoxime (2-PAM) et un traitement de soutien. Utiliser 1-2 mg d'atropine toutes les 15-30 minutes si nécessaire.

ÉLIMINATION

- 1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

- 3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.